
MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 juillet 2008

Conseillers présents : MM, BROGLIO Nello, maire,

CAPPA Jean François, LASSAGNE - MASBOU Annick, HARTZ André, HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane et FERNANDEZ Bernadette : adjoints.

GUERIN René, MURTA Jean Louis, MISEROUX Gérard, DUFAVET Eric, GERMAIN Jacques, GILLES Alain, SARRACO Reine, DE TRICAUD Chantal, FLANDIN Gérard et CLIMENT Lucienne : Conseillers Municipaux.

Représentés : DUBOIS Florence, SANIER-FERNANDEZ Isabelle, de JESUS Jérôme et LACOSTE Jacques qui en application de l'article L.121-12 du Code des Communes ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à DUFAVET Eric, TREMEREL Liliane, FERNANDEZ Bernadette et CAPPA Jean François.

Absentes excusées : HIVET Catherine et BARATTA Christine.

Le procès verbal de la réunion du 24 juin 2008 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 1) Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le projet de réalisation de travaux prévus dans le cadre du programme d'assainissement de la mise en conformité du réseau d'assainissement collectif de la commune. Le montant de l'opération s'élève à 2.353.260 euros H.T. Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés de solliciter l'inscription au programme 2009 d'assainissement et l'aide financière du conseil général, de l'agence de l'eau et de la région. Le département est autorisé à percevoir pour le compte de la commune la subvention attribuée par l'agence de l'eau et à la verser à la commune. Monsieur le Maire est autorisé à entreprendre toutes les démarches pour la mise en place du financement.
- 2) Les travaux de réalisation de la déchetterie arrivant à leur terme, il convient de désigner un collecteur pour :
 - ◆ enlever, transporter et décharger les déchets suivants :
 - les encombrants ;
 - les papiers et emballages ménagers en mélange ;
 - les cartons ;
 - les déchets verts ;
 - les gravats non inertes et inertes ;
 - les gravats inertes.
 - ◆ assurer la maintenance et l'entretien des bennes et de leurs accessoires.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de procéder à la dévolution du marché de collecte et d'entretien par appel d'offres ouvert dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée

- 3) La délibération concernant la dissimulation des réseaux sur le chemin de la Poterie a été retiré de l'ordre du jour à l'unanimité des membres présents et représentés.
- 4) Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de fixer le prix des repas des élèves à 3 euros, celui des adultes à 4,25 euros et de fixer le prix de l'étude et de garderie périscolaires comme suit :
- Garderie le matin de 7h30 à 8h20 : ----- 1,00 €
 - Garderie et étude pour primaires de 16h30 à 18h30 : ----- 1,50 €
 - Tarif forfaitaire pour garderie matin et garderie ou étude le soir : ----- 2,00 €
- 5) A la suite de l'avis de la commission paritaire du centre de gestion du 23 juin 2008, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les modifications au tableau des effectifs du personnel communal suivantes :

Catégorie A :

- création d'un poste d'attaché principal,
- suppression d'un poste d'attaché.

Catégorie C :

- création d'un poste de garde champêtre chef,
- création de 4 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,
- création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le 21 juillet 2008 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 19 juillet 2008

Le Maire :

N. BROGLIO